



## **Le plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale » - 4<sup>ème</sup> édition**

C'est à la demande de l'Organisation mondiale de la santé que ses Etats-membres ont entrepris, dès le début des années 2000, l'élaboration de *plans nationaux* leur permettant de mieux se préparer à la prochaine pandémie de grippe. Ainsi, pour la première fois, la communauté internationale se prépare activement à affronter un nouveau virus meurtrier avant qu'il n'apparaisse. Les pandémies de grippe sont en effet des phénomènes périodiques qui se produisent généralement plusieurs fois par siècle et dont le bilan dans un pays comparable au nôtre pourrait se chiffrer en dizaines, voire en centaines de milliers de décès en l'absence de préparation et de moyens de réponse sanitaire.

En 2004, la France a été l'un des premiers pays à publier son plan et à mettre en œuvre les mesures préparatoires qui y figuraient.

Préparée par le Secrétariat général de la défense nationale en liaison avec le délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire, la 4<sup>ème</sup> édition de ce plan a été approuvée par le Premier ministre début 2009 et elle a immédiatement été mise à disposition des professionnels et du public sur le site Internet <http://www.grippeaviaire.gouv.fr>.

Le « *Plan national de prévention et de lutte Pandémie grippale* » est donc un document rapidement évolutif, afin de prendre en compte sans tarder les avancées permanentes de la recherche mondiale et les résultats des travaux nationaux de préparation.

Il s'adresse à l'ensemble de la population, avec un accent particulier vers les professionnels de santé, mais aussi vers tous les acteurs publics et privés de la vie sociale et économique. Ses objectifs sont de mieux se préparer et de mieux réagir à la pandémie, pour en réduire les conséquences à la fois humaines et sociétales.

Un plan n'est pas un document théorique ou une check-list rigide. Il ne se substitue pas à l'initiative des décideurs : il constitue un document d'aide, précis mais souple, qui va leur apporter des éléments pour prendre les meilleures décisions avant, pendant et après la crise.

C'est un document vivant dont la préparation et la mise à jour constitue une occasion pour les différents acteurs de réfléchir ensemble sur les réponses les plus efficaces à apporter aux problèmes posés. Il précise la stratégie nationale de prévention et de réponse qui permet de concentrer les efforts de tous vers des objectifs communs. Il décrit l'organisation de conduite de crise en précisant le rôle de chacun dans un souci d'efficacité optimale. C'est enfin une « boîte à outils » de près de 300 mesures, parmi lesquelles les décideurs vont choisir celles qui permettent de réagir au mieux à une situation particulière.

Le plan national est accompagné d'un recueil de fiches techniques qui figure également sur le site Internet <http://www.grippeaviaire.gouv.fr>.

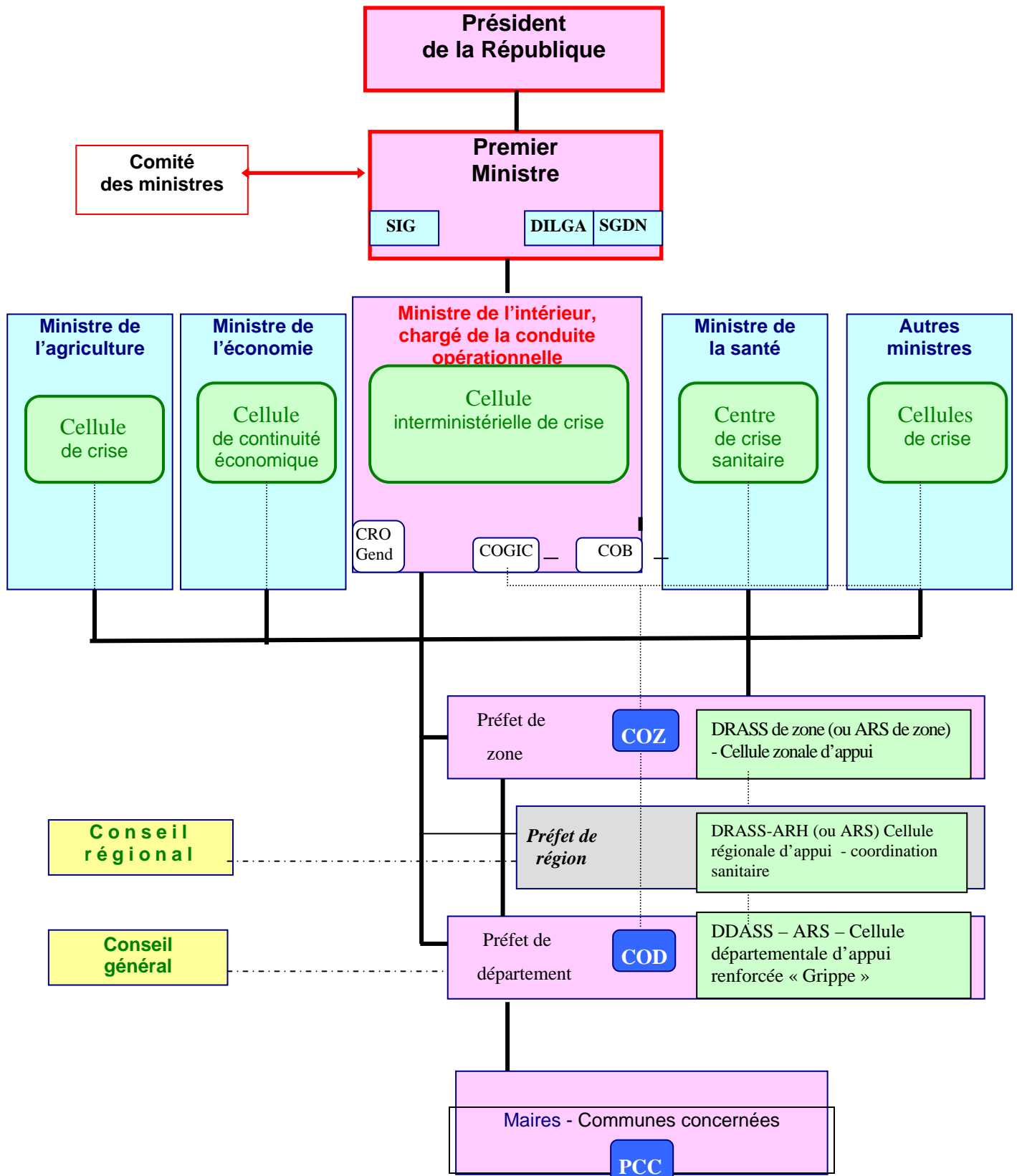
L'édition 2009 du plan sera accompagnée, dès juin 2009, par une version électronique qui facilitera l'accès à l'ensemble des informations permettant d'en appliquer les dispositions : textes juridiques, circulaires ministérielles, guides pour les professionnels, documents pour le grand public, outil de visualisation des mesures actives ou disponibles etc.

## La stratégie générale de préparation et de réponse du plan national « Pandémie grippale »

Elle vise :

- à **prendre en compte, en amont, la menace de pandémie** par une politique active de recherche et de développement et par l'acquisition de moyens de protection et de traitement ;
- à **aider les pays atteints par l'épizootie et à prévenir l'apparition et le développement de foyers d'influenza aviaire** sur le territoire national ;
- à **sensibiliser les professionnels de santé, les autres professionnels exposés ainsi que le public** au respect des mesures d'hygiène et de protection ;
- dès l'apparition d'une transmission interhumaine soutenue, à **limiter autant que possible l'épidémie à la source par une action d'assistance internationale** ;
- à **coopérer de façon privilégiée avec les Etats-membres de l'Union européenne** ;
- à **ralentir l'apparition et la diffusion du virus sur le territoire national**, grâce à des mesures de santé publique précoces et énergiques ;
- à **prendre en charge les ressortissants français à l'étranger** ;
- à **organiser et à adapter le système de santé en pandémie** :
  - o prise en charge des patients à domicile tant que leur état de santé le permet ;
  - o mise en place de centres de consultation et de centres de coordination sanitaire et sociale ;
  - o organisation de structures intermédiaires d'hébergement pour les malades isolés dont l'état ne requiert pas une hospitalisation ;
  - o mobilisation graduée des établissements de santé pour accueillir les cas plus graves ;
  - o utilisation optimale des réserves de produits de santé (antiviraux, vaccins etc.) ;
  - o renforcement de la capacité de réponse par la mobilisation du corps de réserve sanitaire ;
- à **organiser la continuité de l'action de l'État et de la vie sociale et économique, ainsi que le maintien de l'ordre public et du respect de la loi** :
  - o maintien des conditions de vie des personnes à domicile, grâce à une organisation de proximité appuyée sur la solidarité de voisinage et consolidée par les collectivités territoriales ;
  - o maintien à un niveau acceptable des activités d'importance vitale et autres services essentiels pour la continuité de l'action de l'État et pour la sécurité et la vie de la population ;
  - o maintien, au plus haut niveau possible, des activités économiques, tous secteurs confondus, tout en assurant la protection de la santé des employés ;
  - o maintien de la sécurité des installations dangereuses dans un contexte de manque de personnel ;
  - o maintien de l'ordre public et du respect de la loi ;
- à **organiser la communication**, l'information et la formation des professionnels et du public ;
- à **veiller à maintenir un consensus social autour de principes éthiques** :
  - o devoir de solidarité à tous les niveaux ;
  - o face au devoir de soin par les professionnels de santé, devoir de la société de les protéger ;
  - o approche éthique dans l'élaboration de priorités d'accès aux ressources limitées ;
  - o rejet de la stigmatisation des malades isolés ou des personnes maintenues en quarantaine ;
  - o devoir pour chacun de participer, autant que faire se peut, à l'effort de continuité de la vie du pays ;
  - o à veiller à maintenir un consensus social autour de principes éthiques ;
- à **évaluer en permanence le degré de préparation du dispositif** par des exercices aux différents niveaux du pays.

### Conduite gouvernementale de la réponse à la crise



## L'exercice majeur PANDEMIE 09

Le quatrième exercice national « Pandémie grippale » s'est déroulé le 10 mars 2009 sur un scénario complexe se situant à proximité du « pic épidémique », là où la charge sur le système sanitaire, mais également sur la vie sociale et économique, est la plus lourde. Il a permis aux centaines de joueurs mobilisés dans les ministères de traiter les questions figurant dans le tableau ci-dessous. Il a testé l'organisation prévue dans le nouveau plan, avec une Cellule interministérielle de crise coordonnée par le ministère de l'intérieur.

Domaines	Problématiques stratégiques soulevées
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion optimale des ressources limitées</li> <li>- priorités de délivrance de produits de santé, égalité des traitements</li> </ul>
<b>Vie sociale et économique :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>monde du travail</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution des effectifs présents sur les lieux de travail</li> <li>- difficultés financières des entreprises</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>approvisionnement énergétique</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- perturbations des circuits d'approvisionnement en hydrocarbures</li> <li>- baisse de l'offre énergétique globale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>production industrielle</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution de la production de biens</li> <li>- baisse des activités des secteurs de transformation des aliments</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>transports</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- perturbations du fonctionnement des opérateurs</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>commerce et consommation</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chute de la consommation</li> <li>- difficultés d'accès aux produits de première nécessité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>finances</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des disponibilités financières et des ressources monétaires</li> <li>- baisse des revenus fiscaux</li> <li>- dépréciation de l'Euro</li> <li>- suspension provisoire des cotations boursières</li> </ul>
<b>Défense et ordre public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- difficultés de relève des troupes en OPEX</li> <li>- problématique de la surveillance des sites sensibles (SAIV)</li> <li>- protection des stocks de moyens sanitaires</li> <li>- tensions dans les structures pénitentiaires</li> </ul>
<b>International</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en charge des français à l'étranger et des salariés des entreprises françaises implantées à l'étranger</li> <li>- question des ressortissants européens demandant une prise en charge sanitaire</li> </ul>
<b>Communication gouvernementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rumeurs et accusations portant sur l'action de l'Etat</li> <li>- résilience - réassurance</li> <li>- position de la France sur l'entraide européenne</li> </ul>